



SESSIONS DE FORMATION
Des 01/02/2023 et 07/02/2023

Signalisation temporaire de chantier (routier)

Objectifs de la formation

Permettre aux chefs d'équipes, aux chefs de chantiers, aux ouvriers et agents en charge de la pose et de l'entretien du balisage de :

- connaître le cadre réglementaire
- préparer l'exploitation d'un chantier sur le domaine public routier
- retenir le balisage adapté au chantier, le mettre en place et en assurer la maintenance pour garantir leur sécurité et celle des usagers

Publics concernés

Agent des collectivités territoriales, ouvrier d'entreprise, chef d'équipe et chef de chantier.

Durée

1 Journée - 7 heures